

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 17 novembre 2020 – 18h30 (CET)



## Ageas annonce le succès du placement d'EUR 500 millions d'obligations Tier 2

**Aujourd'hui, ageas SA/NV a réalisé, avec succès, le placement de titres de dette sous la forme d'EUR 500 millions d'obligations subordonnées à taux fixe/flottant (les « titres ») arrivant à échéance en novembre 2051, avec une première date de remboursement en 2031.**

Les titres seront émis en coupures d'EUR 100.000 avec un taux de coupon fixe de 1,875% payable annuellement jusqu'à la première date de remboursement (le 24 novembre 2031). À partir de la première date de remboursement, le coupon deviendra dû trimestriellement à un taux flottant correspondant à l'Euribor à 3 mois augmenté d'un écart de crédit initial et d'une majoration de 100 points de base.

Les titres auront le statut de capital Tier 2 pour le Groupe ainsi que pour ageas SA/NV au titre des exigences réglementaires européennes en matière de capital des assureurs (Solvency II). Ils seront notés A- par Standard & Poor's et BBB+ par Fitch. Une demande a été déposée afin que les titres soient admis à la cote officielle et admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. L'émission des titres est prévue pour le 24 novembre 2020.

Le produit net de l'émission servira aux besoins généraux du Groupe, à optimiser la structure du capital et à renforcer la solvabilité réglementaire du Groupe Ageas et de ses filiales opérationnelles.

**Ageas** est un groupe d'assurance international coté en bourse, riche de près de 200 années d'expérience et de savoir-faire. Il propose à ses clients particuliers et professionnels des produits d'assurance Vie et Non-vie conçus pour répondre à leurs besoins spécifiques, d'aujourd'hui comme de demain. Classé parmi les plus grands groupes d'assurance européens, Ageas concentre ses activités en Europe et en Asie, qui représentent ensemble la majeure partie du marché mondial de l'assurance. Il mène des activités d'assurances couronnées de succès en Belgique, au Royaume-Uni, en France, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde, en Thaïlande, au Vietnam, au Laos, au Cambodge, à Singapour, et aux Philippines; au travers d'une combinaison de filiales détenues à 100 % et de partenariats à long terme avec des institutions financières solides et des distributeurs clés. Ageas figure parmi les leaders du marché dans les pays où il est actif. Il emploie au total plus de 45.000 collaborateurs et a réalisé un encaissement annuel (à 100%) de proche de EUR 36 milliards en 2019.

### EURONEXT BRUXELLES

Ticker: AGS  
ISIN: BE0974264930

### CONTACT MÉDIAS

+32 (0)2 557 57 36

### RELATIONS INVESTISSEURS

+32 (0)2 557 57 32

### Ageas

Rue du Marquis 1  
1000 Bruxelles - Belgique  
[www.ageas.com](http://www.ageas.com)

 @AgeasGroup

## Disclaimer

CETTE COMMUNICATION NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉE, NI DIRECTEMENT NI INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION AU SEIN DE LAQUELLE UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE EN VERTU DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

L'émission, l'exercice ou la vente de titres dans le cadre de cette offre sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certaines juridictions. L'information contenue dans ce document ne constitue pas, ni fait partie d'une offre de vente ou d'une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente des titres mentionnés dans la présente, dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale. ageas SA/NV décline toute responsabilité en cas de violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au titre du Securities Act de 1933, tel que modifié, et ne peuvent être offerts, exercés ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit, des ressortissants américains sans enregistrement ou exemption applicable de l'obligation d'enregistrement. Il n'y a aucune intention d'enregistrer une partie de l'offre aux États-Unis ni d'y faire une offre publique de titres.

Ce communiqué ne peut être communiqué aux personnes situées au Royaume-Uni que dans les cas où les dispositions de la section 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000 ne s'appliquent pas à ageas SA/NV et s'adresse uniquement à des personnes situées au Royaume-Uni (i) qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, ces personnes répondant à la définition de « *investment professionals* » visées par l'article 19(5) du FSMA (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (« **Financial Promotion Order** »), ou (ii) qui sont des personnes visées à l'article 49(2)(a) à (d) du Financial Promotion Order ou à d'autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes étant désignées comme étant des « **personnes habilitées** »). Cette communication est adressée uniquement aux personnes habilitées et toute personne qui n'est pas une personne habilitée ne doit ni agir ni se fonder sur ce document ou sur son contenu.

Uniquement aux fins des exigences en matière de gouvernance des produits de chaque fabricant, les fabricants ont conclu que : (i) le marché cible des titres visés dans le présent document est constitué uniquement de contreparties éligibles et de clients professionnels (chacun tel que défini dans la directive sur les marchés d'instruments financiers 2014/65/UE, telle que modifiée) (« **MiFID II** ») et (ii) tous les canaux de distribution des titres visés dans le présent document aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Aucun Document d'Informations Clés exigé par le Règlement (EU) No. 1286/2014, tel que modifié (le « **Règlement PRIIPs** ») n'a été préparé car les titres visés dans le présent document ne sont pas disponibles pour les investisseurs de détail dans l'Espace économique européen ou au Royaume-Uni. Aucune vente des titres visés dans le présent document ne peut être effectuée auprès d'investisseurs de détail. À ces fins, on entend par « **investisseur de détail** » une personne qui est l'un des deux (ou les deux) (i) un client de détail tel que défini à l'article 4(1), point (11), de MiFID II ou (ii) un client au sens de la directive (UE) 2016/97, telle que modifiée, lorsque ce client ne serait pas qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 4(1), point (10), de MiFID II.

Les titres ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, et ne devraient pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition, d'un consommateur au sens du Code belge de droit économique, tel que modifié.

Les titres visés dans le présent document ne peuvent être détenus que par, et transférés qu'à des investisseurs éligibles visés à l'article 4 de l'Arrêté royal belge du 26 mai 1994, détenant leurs titres sur un compte titres exonéré ouvert auprès d'un établissement financier participant directement ou indirectement au Système de liquidation de titres géré par la Banque Nationale de Belgique.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et non un prospectus aux fins du Règlement (UE) 2017/1129. Le prospectus relatif aux titres visés dans le présent document sera disponible (au moment de la publication) à l'adresse suivante : <https://www.ageas.com/investors/offering-documents-library>.